
Programme de Formation

PREVENIR LA MALTRAITANCE EN SAD: STRUCTURER LA DÉMARCHE

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse principalement aux **gérants, responsables d'agence, coordinateurs et care managers** qui exercent dans le secteur des services d'autonomie à domicile (SAD). Ces professionnels ont un rôle clé dans la mise en œuvre de la bientraitance et la prévention de la maltraitance au sein de leur structure.

Elle est également pertinente pour toute personne souhaitant approfondir ses connaissances sur les enjeux réglementaires et éthiques liés à la maltraitance et à la bientraitance.



Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de **comprendre les enjeux réglementaires**, éthiques et professionnels de la prévention de la maltraitance en SAAD, en lien avec le cadre réglementaire en vigueur.

Les participants apprendront à **identifier les besoins fondamentaux**, les signaux d'alerte, ainsi que les facteurs de risque et de protection associés à la maltraitance.

Ils seront également formés aux **obligations légales de signalement** et à la structuration d'une procédure interne efficace pour la gestion de ces situations.

En fin de formation, les responsables seront outillés pour piloter une **politique interne conforme aux bonnes pratiques** et exigences réglementaires, en développant une culture partagée de la bientraitance au sein de leur équipe.



Description

Cette formation se déroule sur deux jours, répartis comme suit :

Journée 1 : Comprendre les enjeux et les obligations

- Définition de la maltraitance selon l'article L.119-1 du CASF et les RBPP HAS (2022).
- Distinguer les différentes formes de maltraitance.
- Définir la démarche de bientraitance.
- Identifier les besoins fondamentaux, les signaux d'alerte, ainsi que les facteurs de risque et de protection.
- Aborder la souffrance des professionnels et le rôle de l'encadrement dans ce contexte.
- Étudier le cadre réglementaire applicable, incluant le décret SAD 2023, l'art. L.331-8-1 du CASF, et l'art. 40 du Code pénal.

Journée 2 : Construire une politique interne cohérente et outillée

- Structuration de la procédure interne de prévention et de signalement.
- Organisation du signalement, en précisant les rôles et le circuit d'information, ainsi que la nécessité de traçabilité.
- Favoriser une culture du signalement, en dépassant les freins et en valorisant la vigilance.



- Création d'outils opérationnels, tels que des fiches de repérage, des protocoles et des registres.
- Réflexion collective sur la posture éthique et la protection des droits des usagers, tout en promouvant la bientraitance.

Prérequis

Les participants doivent avoir une connaissance de base des principes de fonctionnement des services d'autonomie à domicile. Il est également souhaitable qu'ils aient déjà une expérience professionnelle dans le domaine social ou médico-social.

Un intérêt marqué pour les questions de bientraitance et de protection des droits des usagers est essentiel pour tirer pleinement parti de cette formation.

Modalités pédagogiques

- **apports théoriques** présentés sous forme de conférences et d'exposés.
- **échanges interactifs** et des partages d'expériences sont également prévus pour encourager la participation active des stagiaires.
- **études de cas pratiques** et des mises en situation, permettant aux participants d'appliquer les connaissances acquises dans un cadre réel.

Moyens et supports pédagogiques

- **supports pédagogiques** utilisés durant la formation
- **fiches outils**
- **trame de procédure** remise aux participants.

Modalités d'évaluation et de suivi

- **travaux pratiques** sur la procédure de prévention, le plan de prévention et l'analyse de cas concrets du secteur.
- **ateliers** qui permettront d'évaluer la compréhension des participants et l'atteinte des objectifs pédagogiques tout au long des mises en situation.